



Accident corporel entre deux véhicules - FFALB3

Code produit : FFALB3

Niveau : Initiation

Modalité : Classe virtuelle

Durée (en heure) : 2.5

Tarif : 0

Eligible DDA : oui

Public : gestionnaires sinistres débutants, gestionnaires production

Prérequis :

aucun

Objectif

- appréhender la convention applicable au règlement des sinistres corporels

Programme de la formation

- Pourquoi la convention IRCA ?
 - Son histoire et ses grands principes
- Dispositions générales
 - Désignation de l'assureur
 - Relations entre les sociétés
 - Modalités de recours
- Accidents entre deux véhicules
 - Rôle de l'assureur mandaté
 - Recours en contribution
- Règlement des litiges
 - Renonciation aux actions judiciaires
 - Arbitrage

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Réalisation d'exercices et de cas pratiques
- Échanges d'expériences avec les participants

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.